## Appel à résidence de *L'Archipel*

La Chapelle Jeanne d'Arc Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National & Les Jardins de Fleury

La Chapelle Jeanne d'Arc de Thouars est un lieu de référence à l'échelle du grand ouest dans le domaine de l'art contemporain. Depuis 1993, près d'une centaine d'artistes ont ainsi été invité·e·s en résidence ou pour un projet d'exposition. Le centre d'art porte depuis quelques années une attention particulière aux artistes émergent·e·s issu·e·s des écoles d'art. Aujourd'hui ce soutien passe par une nouvelle proposition de résidence.

La résidence de l'Archipel est liée au parcours d'art contemporain éponyme organisé du 13 juillet au 18 août 2024. Placé au cœur de l'été, ce parcours est le fruit de nombreux partenariats (le Château d'Oiron, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet par exemple) qui forment un ensemble de lieux de rendez-vous sur la carte du parcours.

Les Jardins de Fleury, situé sur la commune de Thouars, est l'un de ces partenaires. Il est habité par ses deux propriétaires passionnés d'art et de patrimoine, Carole et Brice Kohler dont la mère, Roseline Kohler, habitante également de Fleury est artiste peintre.

Le domaine, fief du Duché des ducs de la Trémoille, était au XVème siècle un terroir viticole renommé, mais qui, en 1962, a malheureusement vu ses derniers pieds de vignes de chenin et de cabernet franc réduits à l'arrachage laissant ainsi le domaine dépouillé de ses vignes.

Carole Kohler cultive aujourd'hui trois hectares de vignes plantés à la jonction du massif armoricain (sols de schistes quartziques) et du bassin parisien (sols argilocalcaires à silex). Le domaine est conduit en biodynamie et est travaillé dans le respect du lieu et de sa grande biodiversité.

Au-delà des vignes, la propriété cultive de multiples jardins : potager, verger, jardins à la française, parc..., lui offrant une grande richesse paysagère.

## **MODALITÉS**

**Durée :** Résidence du 13 mai au 13 juillet 2024 / exposition du 14 juillet au 18 août 2024

**Conditions financières**: Une bourse de résidence de 2000 euros, une prise en charge de la production de l'exposition à hauteur de 1500 euros, des droits de présentation de 500 euros.

**Hébergement & atelier**: La résidence offre une chambre au sein de l'habitation familiale ainsi qu'un atelier indépendant de 25m2 situé dans le parc du domaine. Les ressources de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques sont également accessibles (ateliers, outils).

Candidature: L'appel à candidature est ouvert aux diplomé·e·s issu·e·s des écoles d'art des régions Pays de Loire, Centre val de Loire et Nouvelle Aquitaine de moins de trente ans. L'artiste est invité·e à expérimenter et poursuivre ses recherches personnelles, en résonance avec le contexte du lieu de résidence. En dialogue avec Carole et Brice Kohler, les possibilités d'investir les lieux sont grandes avec une attention particulière donnée aux pratiques liées à l'environnement, à la biodiversité et au paysage.

Le dossier de candidature est à envoyer au plus tard le 18 février 2024 à martial.deflacieux@thouars.fr. Il doit comprendre un portfolio (cv et visuels) et une note d'intention de trois pages maximums. Le résultat de l'appel sera annoncé au plus tard le 8 mars 2024.

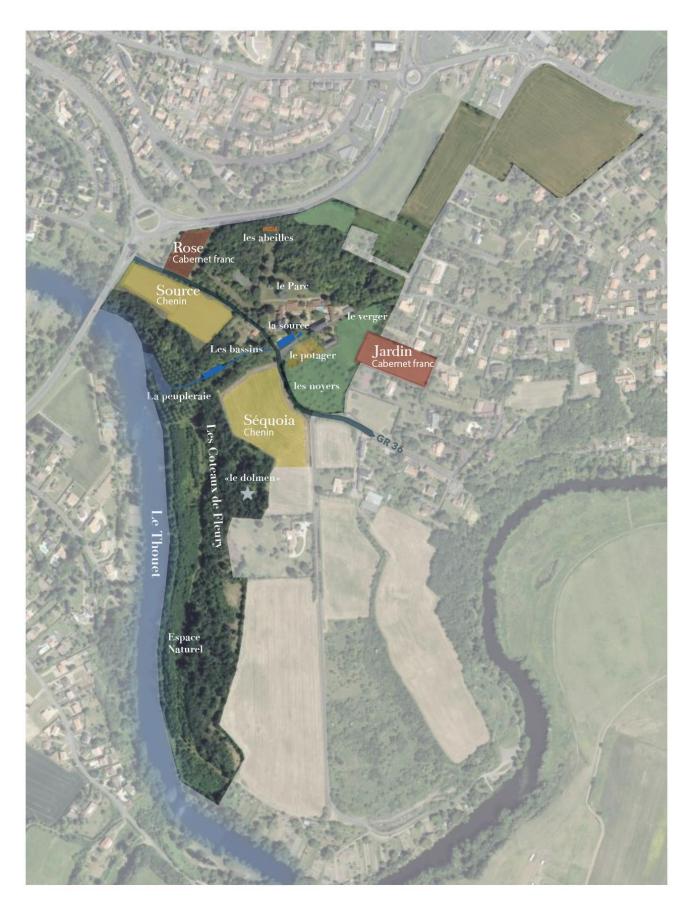
Pour tout renseignements supplémentaires, merci de contacter Martial Déflacieux au 05 49 66 66 52

\_

Le centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc est membre de d.c.a / association française de développement des centres d'art, de Astre, réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine et de BLA!, association nationale des professionnels de la médiation en art contemporain.

Le centre d'art d'Intérêt National *La Chapelle Jeanne d'Arc* de la Ville de Thouars bénéficie du soutien du ministère de la Culture – Drac Nouvelle-Aquitaine, du conseil régional Nouvelle-Aquitaine, du conseil départemental des Deux-Sèvres, de la Délégation académique à l'Action Culturelle du rectorat de Poitiers.









Vue de l'atelier